

---

# **Suivi des travaux de thèse**

*Pratiques au sein des écoles doctorales*

*Proposition de procédure à mettre en place à Ifremer*

---

## SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
<b>1. Pratiques des écoles doctorales en matière de suivi des travaux de thèse</b>	3
<b>2. Proposition de suivi des doctorants au sein de l'Ifremer</b>	5
 <b><u>Annexes</u></b>	
<b>Annexe 1 :</b> Synthèse des procédures de suivi des doctorants au sein des écoles doctorales	7
▪ <i>Académie de Rennes</i>	7
▪ <i>Académie de Nantes</i>	8
▪ <i>Académie de Montpellier</i>	9
▪ <i>Académie d'Aix-Marseille</i>	9
▪ <i>Académie de Nice</i>	10
▪ <i>Académie de Paris</i>	10
▪ <i>Académie de Bordeaux</i>	13
▪ <i>Académie de Poitiers</i>	13
▪ <i>Académie de Rouen</i>	14
▪ <i>Académie de Caen</i>	14
▪ <i>Académie de Lille</i>	15
▪ <i>Académie de Toulouse</i>	15
▪ <i>Académie du Pacifique</i>	15
▪ <i>Académie Antilles-Guyane</i>	15
<b>Annexe 2 :</b> Rapport d'avancement des travaux de thèse de 1 <sup>ère</sup> année	16
<b>Annexe 3 :</b> Rapport d'avancement des travaux de thèse de 2 <sup>ème</sup> année	17
<b>Annexe 4 :</b> Rapport d'avancement des travaux de thèse de 3 <sup>ème</sup> année	18

## **1. Pratiques des écoles doctorales en matière de suivi des travaux de thèse**

L'étude a été menée auprès de 28 écoles doctorales dans lesquelles sont inscrits les doctorants accueillis au sein des unités de recherche de l'Ifremer et des UMR contractualisées avec notre institut. Son objectif est de recenser leurs pratiques actuelles en matière de suivi des thèses, afin de définir notre procédure de suivi de nos doctorants. Les résultats sont présentés en annexe 1.

A l'exception de l'ED 72 Sciences pour l'Ingénieur de l'Université de Lille 1 et l'ED 104 Sciences de la Matière, du Rayonnement et de l'Environnement de l'Université du Littoral Côte d'Opale, toutes les écoles doctorales interviewées ont mis en place un suivi des doctorants.

Toutefois, l'analyse comparative de ces dispositifs met en évidence des niveaux et des moyens déployés très hétérogènes et inégaux. En effet, la constitution d'un comité de thèse n'est pas obligatoire dans toutes les écoles doctorales. Sur les 28 écoles doctorales concernées par cette étude, seulement, 16 rendent obligatoire la mise en place d'un comité de thèse dès le début de la thèse, et, une la conseille. Elles exercent un contrôle sur sa composition et son fonctionnement. La plupart demandent la tenue d'une réunion par an au moins.

D'autres écoles doctorales (2) disposent d'un comité de suivi des thèses ou d'une commission des thèses, unique pour le suivi de tous les doctorants : ED 523 Sciences pour l'environnement - Gay Lussac - Universités de La Rochelle-Poitiers-Limoges et 359 Mathématiques, Informatique, Signal, Electronique et Télécommunications – Université de Rennes 1.

L'école doctorale 173 Sciences de l'Univers, de l'Environnement et de l'Espace - Université de Toulouse exige la création d'un comité de suivi au niveau de chaque laboratoire.

A l'arrivée du doctorant, certaines (6) demandent la désignation d'un tuteur, référent extérieur de l'équipe :

- l'ED 477 Systèmes Intégrés en Biologie, Agronomie, Géosciences, Hydrosciences, Environnement (SIBAGHE) - Université de Montpellier 2,
- l'ED 508 Normande de Chimie - Université de Rouen,
- l'ED 92 Vie - Agro - Santé - Université de Rennes 1,
- l'ED 391 Sciences Mécaniques, Acoustique et Electronique de Paris – Université de Paris 6,
- l'ED 352 Physique et Sciences de la matière - Université de Marseille,
- l'ED 515 Complexité du Vivant, Génomique, Cellule, Développement, Microbiologie - Université de Paris 6.

Plus de 60 % (soit 17) des écoles doctorales conditionnent la réinscription du doctorant à la production d'un document annuel : rapport d'avancement des travaux, compte-rendu de la réunion de comité de thèse et/ou avis du Directeur de thèse. Il s'agit de :

- l'ED 156 Sciences de la Mer - IUEM UBO Brest,

- l'ED 477 Systèmes Intégrés en Biologie, Agronomie, Géosciences, Hydrosciences, Environnement (SIBAGHE) - Université de Montpellier 2,
- l'ED 495 Végétal- Environnement-Nutrition-Agro-Alimentaire-Mer (VENAM) - Université de Nantes,
- l'ED 497 Normande de biologie intégrative, santé, environnement - Université de Caen Basse-Normandie,
- l'ED 304 Sciences et Environnements - Université de Bordeaux 1,
- l'ED 373 Santé, Information/Communications et Mathématiques, Matière (SICMA) - UBO,
- l'ED 469 Ecole doctorale du Pacifique - Universités de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie,
- l'ED 502 Biologie Santé - Université de Nantes,
- l'ED 129 Sciences de l'Environnement d'Île-de-France - Université de Paris 6,
- l'ED 251 Sciences de l'Environnement - Université Paul Cézanne d'Aix-Marseille 3,
- l'ED 305 Energie et Environnement - Université de Perpignan,
- l'ED 359 Mathématiques, Informatique, Signal, Electronique et Télécommunications - Université de Rennes 1,
- l'ED 84 Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication - Université de Nice Sophia-Antipolis,
- l'ED 364 Sciences Fondamentales et Appliquées - Université de Nice Sophia-Antipolis,
- l'ED 435 Agriculture, Alimentation, Biologie, Environnements et Santé Agro Paris-Tech - Université de Paris 7,
- l'ED 260 Ecole doctorale pluridisciplinaire - Université des Antilles et de La Guyane,
- l'ED 109 Sciences de la Terre IPG Paris - Université de Paris 7.

Au moment de la réinscription, les doctorants de l'école doctorale 352 Physique et sciences de la matière - Université de la Méditerranée Marseille doivent rencontrer le Directeur de l'école doctorale pour un entretien annuel.

Pour près d'un tiers (soit 9) des écoles doctorales interrogées, l'évaluation de l'avancement de thèse se fait par une soutenance ou un entretien personnalisé à mi-parcours :

- l'ED 156 Sciences de la Mer - IUEM UBO Brest,
- l'ED 523 Sciences pour l'environnement - Gay Lussac - Universités de La Rochelle-Poitiers-Limoges,
- l'ED 508 Ecole doctorale Normande de Chimie (EDNC) - Université de Rouen,
- l'ED 497 Normande de biologie intégrative, santé, environnement - Université de Caen Basse-Normandie,
- l'ED 373 Santé, Information/Communications et Mathématiques, Matière (SICMA) - UBO,
- l'ED 173 Sciences de l'Univers, de l'Environnement et de l'Espace - Université Paul Sabatier Toulouse 3,
- l'ED 351 Sciences physiques, mathématiques et de l'information pour l'ingénieur - Université de Rouen ,
- l'ED 391 Sciences mécaniques, Acoustique et Electronique de Paris – Université de Paris 6,
- l'ED 352 Physique et sciences de la matière - Université de la Méditerranée Marseille.

L'école doctorale 391 Sciences mécaniques, Acoustique et Electronique de Paris – Université de Paris 6 complète l'évaluation du travail doctoral par un entretien de carrière.

En conclusion, 75 % (soit 21) des écoles doctorales auditionnées organisent un suivi annuel des travaux de thèse. L'évaluation annuelle du travail doctoral prend différentes formes (rapport d'avancement des travaux, compte-rendu de la réunion de comité de thèse et/ou avis du Directeur de thèse), qui se cumulent pour plusieurs d'entre elles. Quant aux sept autres : pour toute la durée de la thèse, deux exigent la tenue de deux réunions du comité de thèse, une souhaite une réunion du comité de thèse, deux demandent un entretien à mi-parcours, et, enfin, deux n'organisent aucun suivi.

## **2. Proposition de suivi des doctorants au sein de l'Ifremer**

Il me paraît indispensable de ne pas superposer plusieurs procédures de suivi. Aussi, pour les écoles doctorales pouvant justifier d'un suivi annuel des thésards, aucune demande supplémentaire ne serait faite. Par contre, pour les autres, un rapport succinct de l'état d'avancement des travaux de thèse serait demandé. Sinon, comme le pratiquent déjà d'autres organismes, l'Ifremer pourrait exiger la constitution d'un comité de thèse, la tenue d'une réunion annuelle et la réalisation d'un compte-rendu.

Pour les thèses sous contrat de travail Ifremer, un article serait ajouté relatif au suivi du travail doctoral, stipulant l'obligation du doctorant de communiquer à la Direction Scientifique de l'institut, au cours des quatre premiers mois de la thèse, le mode de suivi mis en place par son école doctorale et sa fréquence, de lui adresser, au cours de la thèse, tous les documents attestant de l'évaluation des travaux par l'école : rapport d'avancement des travaux incluant l'avis étayé du Directeur de thèse et de son co-encadrant, compte-rendu circonstancié de la réunion de comité de thèse.

En l'absence d'évaluation annuelle par l'école doctorale, l'article indiquerait l'obligation du doctorant :

- Soit, d'effectuer un rapport d'avancement annuel de ses travaux, intégrant l'avis de son Directeur de thèse, et, de son co-encadrant, à partir des canevas, spécifiques pour chaque année, produits par la Direction Scientifique de l'organisme (annexes 2, 3 et 4),
- Soit, de constituer un comité de thèse, de tenir une réunion annuelle et de produire un compte-rendu circonstancié émettant un avis formel sur le déroulement de la thèse, comme le font déjà l'ADEME, le CNES, le CNRS, l'INRA, l'ONERA...

Les conventions de co-financement, mais aussi les conventions d'accueil, dès lors qu'un Chercheur Ifremer participe à l'encadrement, intégreraient le même article.

## ANNEXES

	<u>Pages</u>
<b>Annexe 1 :</b> Synthèse des procédures de suivi des doctorants au sein des écoles doctorales	7
▪ <i>Académie de Rennes</i>	7
▪ <i>Académie de Nantes</i>	8
▪ <i>Académie de Montpellier</i>	9
▪ <i>Académie d'Aix-Marseille</i>	9
▪ <i>Académie de Nice</i>	10
▪ <i>Académie de Paris</i>	10
▪ <i>Académie de Bordeaux</i>	13
▪ <i>Académie de Poitiers</i>	13
▪ <i>Académie de Rouen</i>	14
▪ <i>Académie de Caen</i>	14
▪ <i>Académie de Lille</i>	15
▪ <i>Académie de Toulouse</i>	15
▪ <i>Académie du Pacifique</i>	15
▪ <i>Académie Antilles-Guyane</i>	15
<b>Annexe 2 :</b> Rapport d'avancement des travaux de thèse de 1 <sup>ère</sup> année	16
<b>Annexe 3 :</b> Rapport d'avancement des travaux de thèse de 2 <sup>ème</sup> année	17
<b>Annexe 4 :</b> Rapport d'avancement des travaux de thèse de 3 <sup>ème</sup> année	18

## ***SYNTHESE DES PROCEDURES DE SUIVI DES DOCTORANTS AU SEIN DES ECOLES DOCTORALES***

### **Académie de Rennes :**

ED	PROCEDURE DE SUIVI
ED 156 Sciences de la Mer - IUEM UBO Brest	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'évaluation de l'avancement des travaux de la thèse se fait au travers d'un comité de thèse. Celui-ci comprend à minima deux experts extérieurs au laboratoire et à l'encadrement, dont au moins un extérieur à l'EDSM, et, le ou les encadrant(s) de la thèse.</li> <li>▪ Il est constitué dès le début de la thèse et sa composition est communiquée à l'ED.</li> <li>▪ L'évaluation peut prendre deux formes : <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ deux réunions durant la thèse,</li> <li>➢ une soutenance à mi-parcours, avant l'été de la deuxième année.</li> </ul> </li> <li>▪ Dans tous les cas, l'évaluation doit se concrétiser par un rapport communiqué à la direction du laboratoire et à l'ED. Ce(s) rapport(s) du comité de thèse est (sont) transmis avec le rapport annuel d'avancement demandé pour la réinscription.</li> </ul>
ED 92 Vie - Agro - Santé - Université Rennes 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dès le début de la thèse et pour toute sa durée, l'école doctorale nomme un tuteur extérieur, scientifique chevronné, proche de la thématique, déléguétaire de VAS pour procéder, en son nom, au suivi complet de la thèse.</li> <li>▪ Le comité de thèse est composé d'un groupe d'experts et du tuteur à qui le doctorant va présenter périodiquement son travail (thématique, travaux réalisés, résultats, interprétations, perspectives) et duquel il va recueillir encouragements, remarques, suggestions.</li> <li>▪ L'école doctorale demande la tenue d'au moins deux comités de thèse pour délivrer l'autorisation de soutenance en fin de thèse. Il est conseillé d'en réunir un dans les six-huit premiers mois, et un autre au cours du quatrième semestre de la thèse.</li> <li>▪ Le tuteur est l'interlocuteur privilégié de l'ED lors d'une demande de dérogatoire d'inscription en quatrième année.</li> </ul>
ED 373 Santé, Information/Communications et Mathématiques, Matière (SICMA) - UBO	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le comité de thèse ou l'audition à mi-parcours est généralisé : L'ED SICMA encourage la mise en place d'un comité de thèse pour chaque doctorant en lui assignant un quadruple objectif : <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Contribuer au suivi du travail (regard et contact externes, respect d'un échéancier, bilans d'étapes),</li> <li>➢ Intégrer le doctorant dans un cadre scientifique et professionnel à la fois personnalisé et plus large que celui de l'unité d'accueil,</li> <li>➢ Compléter les fonctions de tutorat et d'accompagnement que le Directeur de thèse a pour mission d'assurer, et,</li> <li>➢ Eviter, le cas échéant, régler le plus en amont possible, les litiges qui pourraient naître de cause diverses (d'ordre scientifique, relationnel).</li> </ul> </li> <li>▪ Le comité de thèse offre ainsi des occasions d'échanges scientifiques et un cadre de réflexions critiques et de conseils sur le déroulement de la thèse, les méthodes utilisées, les résultats obtenus.</li> </ul>

ED	PROCEDURE DE SUIVI
ED 373 Santé, Information/Communications et Mathématiques, Matière (SICMA) - UBO <i>(suite)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les réunions du comité obligent le doctorant à exposer, argumenter et défendre ses idées. Le comité de thèse est un petit groupe de personnes extérieures à l'unité de recherche du doctorant. Ses membres (2 internes + 2 externes par ex) sont, selon les cas, des chercheurs, des enseignants-chercheurs, des partenaires de la profession ou du développement local. A ce titre, l'ouverture de ce comité de thèse à des partenaires extérieurs peut permettre au doctorant de connaître des entreprises et d'identifier des métiers auxquels sa formation peut conduire, de mieux situer son projet personnel et de constituer, avant la fin de sa thèse, un réseau de relations sensibles à sa formation et à ses travaux.</li> <li>▪ Le comité de thèse peut aussi jouer un rôle dans l'anticipation d'un financement pour une quatrième année.</li> <li>▪ Le fonctionnement du comité de thèse est établi sur la base de réunions formelles.</li> <li>▪ La première réunion peut avoir lieu 2 à 3 mois après le début de la thèse. Au moins deux autres réunions doivent avoir lieu à la fin de la première et de la deuxième année. A cette occasion, le doctorant résume ses travaux et ses projets dans un document qu'il fait parvenir aux membres du comité de thèse avant la réunion.</li> <li>▪ Un compte rendu qui s'apparente à un relevé de décisions, est établi par le doctorant et validé par les membres du comité de thèse.</li> <li>▪ Un rapport annuel succinct d'avancement des travaux de thèse rédigé par le doctorant et visé par les Directeurs de thèse et de laboratoire est nécessaire pour la réinscription en thèse.</li> </ul>
ED 359 Mathématiques, Informatique, Signal, Electronique et Télécommunications - Université Rennes 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'école doctorale ne demande pas la constitution d'un comité de thèse.</li> <li>▪ Pour l'inscription, l'ED demande l'accord de la Commission des Thèses, composée de 6 professeurs par discipline. Les réinscriptions sont conditionnées par la production d'un rapport annuel, l'accord du Directeur de thèse et de la Commission des Thèses de l'ED.</li> </ul>

### Académie de Nantes :

ED	PROCEDURE DE SUIVI
ED 495 Végétal-Environnement-Nutrition-Agro-Alimentaire-Mer (VENAM) - Université de Nantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le comité de thèse se réunit obligatoirement tous les ans. Deux membres extérieurs doivent y participer. Sa tenue, au plus tard début Septembre, et, la production d'un rapport conditionnent la réinscription du doctorant.</li> <li>▪ Pour une demande de délai supplémentaire avec une réinscription en 4<sup>ème</sup> année, le comité de thèse doit se réunir et adresser un rapport à l'ED.</li> </ul>
ED 502 Biologie Santé - Université de Nantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dès son inscription, l'étudiant doit constituer un comité de thèse. Le comité de suivi de thèse est composé du (ou des) directeur(s) de thèse et de deux chercheurs ou enseignants chercheurs n'ayant pas de relation de recherche directe avec le doctorant, dont l'un au moins extérieur à l'établissement. L'inscription est renouvelée en début de chaque année universitaire, après avis écrit du comité de suivi de thèse.</li> <li>▪ Une fois par an et obligatoirement avant la date de réinscription pour l'année suivante, l'étudiant prend l'initiative de contacter les membres de son comité et planifie la rencontre.</li> <li>▪ Environ une semaine avant la rencontre avec son comité de suivi de thèse, l'étudiant remet à chaque membre un rapport écrit sur l'avancée de ses travaux.</li> </ul>

ED	PROCEDURE DE SUIVI
ED 502 Biologie Santé - Université de Nantes <i>(suite)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Lors de la réunion, l'étudiant présente les résultats obtenus au cours de l'année et les expériences prévues pour l'année à venir.</li> <li>▪ Une fois la rencontre terminée, l'étudiant quitte la salle pour une première discussion entre les membres du comité. Au retour de l'étudiant, le comité complète la fiche d'évaluation de l'étudiant et discute, en sa présence, de ses points forts et faiblesses. L'étudiant rencontre ensuite le comité en l'absence de son Directeur de thèse pour discuter de tous sujets pertinents.</li> <li>▪ L'évaluation se veut formative, pour évaluer la progression de l'étudiant par rapport à son propre cheminement scientifique.</li> </ul>
ED 498 Sciences pour l'Ingénieur, Géosciences, Architectures (SPIGA) - Ecole Centrale et Université de Nantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Il est constitué, pour chaque étudiant, un comité de suivi de thèse, proposé par le Directeur de thèse, le co-Directeur et le(s) co-encadrant(s), soumis à la validation du conseil de l'école doctorale. Le comité est composé du Directeur de thèse, des co-Directeur et co-encadrant(s), s'il y a lieu, et de deux chercheurs ou enseignants-rechercheurs non impliqués dans le travail de thèse, dont l'un au moins est extérieur au laboratoire accueillant le doctorant, et, si possible, extérieur à l'établissement, l'objectif étant de suivre le bon déroulement du travail de thèse et de lever tout dysfonctionnement.</li> <li>▪ L'inscription est renouvelée au début de chaque année universitaire, après examen de l'avis écrit du comité de suivi de thèse, faisant suite à l'évaluation de l'évolution du projet.</li> </ul>

#### Académie de Montpellier :

ED	PROCEDURE DE SUIVI
ED 477 Systèmes Intégrés en Biologie, Agronomie, Géosciences, Hydrosciences, Environnement (SIBAGHE) - Université Montpellier 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le comité de thèse, composé du doctorant, de son Directeur de thèse ou un des co-Directeurs, du Directeur de laboratoire, d'un référent (hors équipe de recherche) et d'un membre extérieur, se réunit au moins une fois par an pour faire le point, et/ou si possible 3 mois avant la réinscription administrative.</li> <li>▪ Une fiche de suivi de l'avancement de la thèse (à l'issue de la 1<sup>ère</sup>, de la 2<sup>ème</sup> et de la 3<sup>ème</sup> années de thèse) est remise à l'école doctorale.</li> </ul>
ED 305 Energie et Environnement - Université de Perpignan	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dès l'inscription, le comité de thèse du doctorant doit être constitué. Il est composé du Directeur de thèse et, le cas échéant, du co-Directeur de thèse, de deux personnalités scientifiques extérieures à l'environnement immédiat du doctorant.</li> <li>▪ La réinscription de thèse est conditionnée à l'avis favorable du comité de thèse, qui devra donc se réunir préalablement à la demande de réinscription.</li> </ul>

#### Académie d'Aix-Marseille :

ED	PROCEDURE DE SUIVI
ED 251 Sciences de l'Environnement - Université Paul Cézanne Aix-Marseille 3	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La constitution d'un comité de thèse est rendue obligatoire depuis un an.</li> <li>▪ L'école doctorale demande un compte rendu en 3<sup>ème</sup> année de thèse.</li> <li>▪ Aucun avis de l'équipe encadrante n'est demandé pour la réinscription du doctorant en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années.</li> </ul>

ED	PROCEDURE DE SUIVI
ED 352 Physique et sciences de la matière - Université de la Méditerranée Marseille	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Au moment de la première inscription en thèse, il peut être désigné un parrain de thèse, dont le rôle est d'assurer un suivi du déroulement de la thèse. Le parrain est proposé par le candidat à l'inscription. Il sera extérieur à l'équipe de recherche du doctorant et pourra, le cas échéant, jouer un rôle de médiation en cours de thèse.</li> <li>▪ Le collège doctoral préconise la mise en place de « <i>Comités de suivi de thèse</i> » chargés d'évaluer à mi-parcours l'état d'avancement de la thèse et ses difficultés éventuelles.</li> <li>▪ Ce comité sera formé de 2 experts de préférence extérieurs à l'équipe du candidat et auditionnera le doctorant. Un court rapport écrit sera transmis au Directeur de l'école doctorale.</li> <li>▪ Au moment de la ré-inscription, le doctorant doit rencontrer le Directeur de l'école doctorale pour un entretien annuel.</li> <li>▪ Une demande de réinscription en 4ème année doit être motivée avec avis du Directeur de thèse et du Directeur de l'unité.</li> </ul>

#### Académie de Nice :

ED	PROCEDURE DE SUIVI
ED 84 Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication - Université de Nice Sophia-Antipolis	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour obtenir l'autorisation de renouveler son inscription en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années, l'étudiant doit rendre compte annuellement de l'état d'avancement de ses travaux et le Directeur de thèse doit émettre un avis sur son déroulement.</li> <li>▪ Une réinscription en 4<sup>ème</sup> année peut être accordée à titre dérogatoire par le Chef d'établissement sur proposition du Directeur de l'école doctorale et avis du Directeur de thèse, sur demande motivée du doctorant.</li> </ul>
ED 364 Sciences Fondamentales et Appliquées - Université de Nice Sophia-Antipolis	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'école doctorale a mis en place une procédure d'évaluation en vue de la ré-inscription en 2ème année et 3ème année de thèse.</li> <li>▪ Le doctorant doit rendre compte, chaque année, de l'état d'avancement de ses travaux à son école doctorale, constituer un dossier intégrant l'avis motivé et l'autorisation de ré-inscription du Directeur de thèse et du Directeur de laboratoire d'accueil. pour pouvoir renouveler son inscription (arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale).</li> <li>▪ Aucun comité de thèse n'est constitué.</li> </ul>

#### Académie de Paris :

ED	PROCEDURE DE SUIVI
ED 129 Sciences de l'Environnement d'Ile-de-France - Université Paris 6	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dès son inscription, le comité de thèse du doctorant est constitué. Il est composé du Directeur de thèse et, le cas échéant, du co-Directeur de thèse, de deux personnalités scientifiques extérieures à l'environnement immédiat du doctorant. Le rôle principal de ces deux personnes est de suivre l'évolution générale du travail de thèse et de donner des conseils et recommandations sur le déroulement de la thèse (voies scientifiques à explorer, rédaction de publications, respect de la durée de la thèse, cours de thèses suivis par le doctorant...).</li> <li>▪ La réinscription de thèse est conditionnée à l'avis favorable du comité de thèse, qui devra donc se réunir préalablement à la demande de réinscription.</li> </ul>

ED	PROCEDURE DE SUIVI
ED 435 Agriculture, Alimentation, Biologie, Environnements et Santé - Agro Paris-Tech Université Paris 7	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La création d'un comité de thèse est obligatoire. Elle doit être proposée par le Directeur de thèse pour renforcer l'encadrement du thésard, dès les premiers mois de la thèse. Ce comité se réunit régulièrement pour discuter de l'état d'avancement du travail et intégrer le doctorant dans un cadre plus large que celui du laboratoire d'accueil. Il permet au doctorant d'avoir des échanges scientifiques et lui apportera des réflexions critiques et des conseils pour le bon déroulement de son travail.</li> <li>▪ Le comité de thèse doit se réunir lors des quatre premiers mois de la thèse. Un compte-rendu de réunion sera fait, de même qu'à la fin de la première année et de chaque année. Ces compte-rendus sont nécessaires pour chaque réinscription.</li> <li>▪ La réinscription n'est effectuée que sur présentation d'un état d'avancement du travail, un compte-rendu de la réunion du comité de thèse et de l'avis du Directeur de thèse et ou de l'enseignant responsable.</li> </ul>
ED 391 Sciences mécaniques, Acoustique et Electronique de Paris – Université Paris 6	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un HDR UPMC extérieur à l'équipe de recherche est désigné par le Directeur de l'ED, sur proposition du Directeur de thèse et du Directeur de laboratoire.</li> <li>▪ Une soutenance à mi-parcours devant un pré-jury est demandée avec un rapport adressé à l'ED, contresigné par le doctorant.</li> <li>▪ Lors de ce pré-jury, l'HDR référent rédigera un rapport contenant les points suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ état d'avancement des travaux de recherche, séjours à l'étranger,</li> <li>➢ état d'avancement du plan de formation, savoir faire acquis,</li> <li>➢ nombre et statut des publications,</li> <li>➢ conseils et recommandations pour la fin de thèse,</li> <li>➢ réorientation éventuelle du sujet de recherche (pour tenir le délai),</li> <li>➢ relations avec l'encadrement,</li> </ul> qui sera adressé au Directeur de l'école doctorale.</li> <li>▪ Une fois par an, le Directeur de laboratoire organisera un entretien de carrière avec le doctorant (comme pour les autres personnels). Il pourra déléguer cet entretien à une personne de son choix, autre que le Directeur de thèse, et utiliser tout document complémentaire qu'il souhaitera (tel que le questionnaire d'auto-évaluation des doctorants, publié par l'Association Bernard Grégory). Cet entretien s'accompagne de la rédaction d'une fiche de synthèse qu'il enverra au Directeur de l'école doctorale.</li> </ul>
ED 109 Sciences de la Terre - IPG Paris Université Paris 7	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Chaque thèse est suivie par un comité de suivi de doctorat. Le Directeur de thèse a la charge d'organiser les réunions annuelles ou bi-annuelles du comité. A la fin de chaque réunion, le doctorant est reçu par le comité en l'absence de son Directeur.</li> <li>▪ Le comité de suivi de thèse doit donner un avis sur l'avancement et la qualité du travail du doctorant. Il doit être attentif à la motivation du doctorant et vérifier que la quantité de travail fourni permettra de réaliser dans le temps imparti une thèse de qualité.</li> <li>▪ Il s'assure que la relation Directeur de thèse - doctorant permettra d'accéder au meilleur niveau scientifique.</li> <li>▪ Il doit prévenir au plus tôt l'école doctorale des difficultés rencontrées.</li> <li>▪ Le comité participe à l'élaboration du plan de formation du doctorant.</li> <li>▪ Le comité conclue son compte-rendu par une liste de conseils et de recommandations au doctorant. Le compte-rendu sera transmis au doctorant.</li> </ul>

ED	PROCEDURE DE SUIVI
<p>ED 109 Sciences de la Terre - IPG Paris Université Paris 7 (suite)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Le comité de thèse est composé du ou des Directeur(s) de thèse, d'au moins deux enseignants chercheurs ou chercheurs (dont un HDR au moins) ayant une expérience de l'encadrement de thèses. L'un d'entre eux au moins doit être extérieur à l'équipe du doctorant.</li> <li>Un Responsable du Comité de Suivi est désigné parmi les enseignants chercheurs, celui-ci ne peut pas être le Directeur de thèse. Si besoin, un membre du conseil de l'école doctorale peut participer aux réunions annuelles.</li> <li>La liste des membres du comité de thèse, constitué par le Directeur de thèse, est transmise à l'école doctorale au cours des six premiers mois de thèse.</li> <li>■ Lors de chaque réunion, des entretiens individuels avec le doctorant et le Directeur de thèse sont organisés avec au moins un membre du comité. Le comité de thèse en tient compte lors de la transmission de ses conseils au doctorant et au Directeur de thèse.</li> <li>■ Les compte-rendus des comités de thèse sont indispensables à la réinscription en doctorat.</li> </ul> <p><b>Réunions annuelles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Première année de thèse (6 mois de thèse)</b> Entre fin Mars et Mai, l'étudiant fait un présentation orale du poster réalisé pour le congrès des doctorants devant le comité de thèse. L'évaluation porte notamment sur la définition du sujet telle qu'elle est comprise par le doctorant, sur la compréhension et la maîtrise des méthodes (d'analyse ou numériques). Le comité rédige un rapport succinct qui est transmis au doctorant et au Directeur de thèse. Le comité peut suggérer au doctorant les formations scientifiques ou généralistes qu'il pourrait/devrait suivre. Le comité prend soin de détailler les conseils qu'il souhaite donner au doctorant. Le comité décide de la date de la prochaine réunion (Septembre ou Mars de l'année suivante) en fonction de l'état d'avancement constaté lors de la réunion.</li> <li>■ <b>Deuxième année de thèse : 1 à 2 réunions (12 mois ou 18 mois de thèse)</b> En Septembre-Octobre et/ou Mars-Avril, le doctorant effectue une présentation orale des travaux effectués et des résultats obtenus. Il rédige un rapport de synthèse de 3 pages présentant les avancées de la thèse et les difficultés rencontrées ainsi qu'un programme pour l'année de travail qui reste avant la rédaction. L'évaluation porte sur le degré d'avancement du travail, l'aptitude et la motivation de l'étudiant pour mener son travail à terme. Le comité discute avec attention des questions scientifiques mais aussi des présentations écrite et orale. La qualité de la présentation orale lors du congrès des doctorants sera analysée. Le comité rédige un rapport qui sera transmis au doctorant et à son Directeur. Le comité prend soin de détailler les conseils qu'il souhaite donner au doctorant.</li> <li>■ <b>Troisième année de thèse</b> Entre le 15 Mars et le 15 Mai, le doctorant propose un premier plan de son manuscrit de thèse. Le comité de thèse s'entretient avec l'étudiant et son Directeur pour décider d'une date ferme de soutenance. Si la thèse ne peut pas être soutenue avant la fin Septembre, un avis indicatif sur la réinscription en 4ème année de doctorat sera proposé à l'école doctorale.</li> <li>■ <b>Quatrième année de thèse</b> Si le manuscrit n'est pas finalisé au début du mois de Janvier, le comité de thèse fait le point avec le doctorant et le Directeur de thèse et décide d'une date ultime pour la soutenance que le doctorant s'engage à respecter. Cette date est transmise à l'école doctorale.</li> </ul>

ED	PROCEDURE DE SUIVI
ED 515 Complexité du Vivant, Génomique, Cellule, Développement, Microbiologie - Université Paris 6	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le comité de thèse assure le suivi de l'état d'avancement des travaux de recherche et du projet professionnel du doctorant. Il est constitué d'un tuteur, d'un expert scientifique, du Directeur de thèse et d'un représentant de l'ED. Le tuteur et l'expert scientifique sont proposés par le doctorant en concertation avec le Directeur de thèse ; le représentant de l'ED est désigné.</li> <li>▪ Le comité se réunit une première fois en début de 2ème année de thèse, puis, une seconde fois, en Janvier-Février de la 3ème année de thèse. L'objectif de ces réunions est de faire le point sur le plan scientifique (avancée des travaux), sur le bon déroulement de l'encadrement, sur les formations ainsi que sur le projet professionnel.</li> <li>▪ Le déroulement proposé de ces réunions est le suivant :           <ol style="list-style-type: none"> <li>1/ exposé des travaux par le doctorant, puis, discussion scientifique,</li> <li>2/ discussion sur le projet professionnel et les formations,</li> <li>3/ entretiens séparés avec le Directeur de thèse, d'une part, et, avec le doctorant, d'autre part.</li> </ol> </li> <li>▪ L'organisation des réunions est entièrement gérée par le doctorant qui doit contacter les personnes concernées suffisamment à l'avance pour respecter les dates. Une semaine avant la réunion, le doctorant fait parvenir la fiche « <i>comité-doc</i> » complétée aux membres du comité. A l'issue de la réunion, un court rapport sous forme de fiche type est rédigé par le représentant de l'ED. Ce rapport doit, en particulier, donner l'avis du comité sur l'état d'avancement du projet de thèse, les acquis au moment de la réunion, et, éventuellement, les difficultés rencontrées. Le représentant de l'ED transmet le rapport à l'ensemble des membres du comité ainsi qu'au doctorant.</li> </ul>

#### Académie de Bordeaux :

ED	PROCEDURE DE SUIVI
ED 304 Sciences et Environnements - Université Bordeaux 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un rapport de thèse annuel, visé par le Directeur de thèse, doit être remis au Directeur de l'école doctorale.</li> <li>▪ Un rapport sera également à produire en cas de demande de réinscription en 4<sup>ème</sup> année, à titre dérogatoire.</li> <li>▪ La constitution d'un comité de thèse est conseillée, mais n'est pas obligatoire.</li> </ul>

#### Académie de Poitiers :

ED	PROCEDURE DE SUIVI
ED 523 Sciences pour l'environnement - Gay Lussac - Universités de La Rochelle-Poitiers-Limoges	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un comité de suivi des thèses est mis en place afin d'assurer un suivi du déroulement de toutes les thèses.</li> <li>▪ Au cours des auditions, sont abordés :           <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Les moyens matériels et techniques,</li> <li>➢ L'avancement et la conduite des travaux,</li> <li>➢ La communication scientifique : séminaire, rédaction d'articles,</li> <li>➢ L'ouverture vers l'extérieur : stage, préparation de l'après thèse,</li> <li>➢ Le support financier du doctorant...</li> </ul> </li> <li>▪ Les doctorants sont auditionnés au cours de la 2<sup>ème</sup> année. Les doctorants de 1<sup>ère</sup> année font parvenir un questionnaire complété abordant des points similaires. Leurs Directeurs de thèse en feront de même, mais parallèlement.</li> </ul>

**Académie de Rouen :**

ED	PROCEDURE DE SUIVI
ED 508 Ecole doctorale Normande de Chimie (EDNC) - Université de Rouen	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dès l'arrivée du doctorant, un enseignant référent extérieur à l'équipe est nommé et un comité de thèse est constitué.</li> <li>▪ A la fin de la première année (Juin, mi-Juillet), un rapport succinct sur l'avancement de ses travaux est demandé au doctorant. Il fait l'objet d'un entretien avec son référent.</li> <li>▪ En deuxième année, un rapport à mi-parcours de 10 pages doit être rédigé par le thésard. La présentation devant un jury composé de trois personnes (dont deux locaux) et l'interview durent 45 minutes.</li> <li>▪ En fin de 3<sup>ème</sup> année (Mai-Juin), le référent et le doctorant sont convoqués pour faire le point sur l'état d'avancement de la rédaction du manuscrit, des publications.</li> </ul>
ED 351 Sciences physiques, mathématiques et de l'information pour l'ingénieur - Université de Rouen	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Seule, une soutenance à mi-parcours est demandée.</li> <li>▪ Une réinscription en 4<sup>ème</sup> année peut être accordée à titre dérogatoire à la demande du Directeur de thèse.</li> <li>▪ Le Conseil Scientifique de l'ED prévoit de désigner un médiateur dans chaque laboratoire.</li> </ul>

**Académie de Caen :**

ED	PROCEDURE DE SUIVI
ED 497 Normande de biologie intégrative, santé, environnement - Université de Caen Basse-Normandie	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un rapport annuel est produit pour la réinscription.</li> <li>▪ Au cours de la deuxième année de la thèse (généralement au printemps), le doctorant doit présenter une soutenance à mi-parcours devant un jury pluridisciplinaire. C'est alors une occasion privilégiée de faire un bilan sur ses travaux de recherche, de planifier les 18 mois à venir et de réfléchir aux besoins de formations face à un projet professionnel en cours de maturation.</li> <li>▪ Le doctorant dépose, sur son profil de l'annuaire, un fichier correspondant à un document écrit de 4 ou 5 pages comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ un Curriculum Vitae (formations antérieures, laboratoire et Directeur de thèse, financement de thèse)</li> <li>➢ la description de ses activités en matière de recherche scientifique et les stratégies mises en place au cours des prochains 18 mois que ce soit en termes de calendrier ou de valorisation sous forme de publications ou de brevets.</li> <li>➢ la description des formations doctorales suivies.</li> </ul> </li> <li>▪ Le doctorant présente publiquement (sauf si la confidentialité est demandée) durant 15 min devant un jury constitué de membres de l'école doctorale (à Rouen : 2 membres du jury sont issus de l'Université de Rouen et un est issu du Havre ou de Caen ; à Caen : 2 membres du jury sont issus de l'Université de Caen et un est issu du Havre ou de Rouen) les principaux éléments relatifs aux trois volets décrits dans son rapport écrit. Si le Directeur de thèse est membre du jury, celui-ci doit sortir de la salle pendant la présentation orale.</li> <li>▪ Une discussion suit cette présentation.</li> <li>▪ La soutenance à mi-parcours fait l'objet d'un rapport rédigé par le jury, qui sera examiné par l'ED, puis déposé sur le profil du doctorant sur l'annuaire de l'ED. Ce rapport sera consultable par le doctorant et son Directeur de thèse.</li> <li>▪ Il n'y a pas de comité de suivi de thèse de constitué, sauf pour les thèses de l'INRA.</li> </ul>

**Académie de Lille :**

ED	PROCEDURE DE SUIVI
ED 104 Sciences de la Matière, du Rayonnement et de l'Environnement (SMRE) - Université du Littoral Côte d'Opale	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aucune procédure n'est obligatoire.</li> <li>▪ Chaque laboratoire d'accueil organise son propre suivi, comme il le souhaite.</li> <li>▪ Le Conseil de l'école doctorale tente d'harmoniser les pratiques.</li> </ul>
ED 72 Sciences Pour l'Ingénieur (SPI) - Université Lille 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aucun suivi n'est mis en place en raison du nombre de doctorants : 900 thésards en moyenne. Il s'agit d'une école doctorale régionale.</li> </ul>

**Académie de Toulouse :**

ED	PROCEDURE DE SUIVI
ED 173 Sciences de l'Univers, de l'Environnement et de l'Espace - Université Paul Sabatier Toulouse 3	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un entretien personnalisé à mi-parcours de thèse par le « Comité de Suivi » au niveau de chaque laboratoire, sous contrôle de l'école doctorale (revue : avancement, calendrier, publication, revue formation complémentaire) est réalisé. Cet entretien a lieu aux mois de Mars - Avril.</li> <li>▪ Un entretien personnalisé de fin de thèse est effectué par le « Comité de Suivi » au niveau de chaque laboratoire, sous contrôle de l'école doctorale (revue : avancement, final, plan du mémoire, publication, revue formation complémentaire, discussion des perspectives professionnelles post-thèse, respect de la durée de 3 ans, si dépassement inévitable, étude des conditions financières de dépassement). Cet entretien a lieu aux mois de Mai - Juin.</li> </ul>

**Académie du Pacifique :**

ED	PROCEDURE DE SUIVI
ED 469 Ecole doctorale du Pacifique - Universités de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour garantir un encadrement optimal à ses doctorants, l'UNC a acté le caractère obligatoire de la constitution d'un comité de thèse.</li> <li>▪ La réinscription au doctorat ne s'effectue qu'après avis et autorisation du Directeur de thèse et du Directeur de l'unité de recherche.</li> </ul>

**Académie Antilles-Guyanne :**

ED	PROCEDURE DE SUIVI
ED 260 Ecole doctorale pluridisciplinaire - Université des Antilles et de La Guyane	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Au terme de chacune de ses années de thèse, le doctorant remplit une fiche de suivi de thèse qui doit être visée par son Directeur de thèse, puis, par le Directeur de l'école doctorale.</li> <li>▪ A la fin de la 3ème année de thèse, le doctorant doit, pour sa 4<sup>ème</sup> inscription et les suivantes, remplir un formulaire de dérogation accompagné d'une demande motivée comportant l'avis du Directeur de thèse et un échéancier de l'achèvement de la thèse.</li> </ul>

## RAPPORT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE THESE DE 1<sup>ère</sup> ANNEE

(sur 2 pages maximum)

Doctorant (*Nom . Prénom*) :

Laboratoire d'accueil :

Rappel du sujet :

Financement :

Directeur de thèse :

Co-encadrant de thèse :

### DOCTORANT :

1. Rappel succinct des questions scientifiques posées et des hypothèses à tester (*20 lignes maximum*) :

2. Approches méthodologiques mises en œuvre (*10 lignes maximum*)

3. Premiers résultats obtenus (*5 lignes maximum*) :

4. Perspectives et objectifs pour l'année à venir (*20 lignes maximum*) :

5. Environnement d'accueil (*vos remarques concernant les aspects matériels, le encadrement, l'insertion dans l'équipe* ) :

### ENCADREMENT SCIENTIFIQUE :

Avis du Directeur de thèse :

Avis du Co-encadrant de thèse :

### VISAS

Doctorant	Directeur de thèse	Co-encadrant de thèse

Ce rapport est à faire parvenir **pour le jj/mm/aaaa** à la Direction Scientifique, à l'attention de Dominique Fiaschetti, par courrier électronique (E-mail : Dominique.Fiaschetti@ifremer.fr)

## RAPPORT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE THESE DE 2<sup>ème</sup> ANNEE

(sur 2 pages maximum)

Doctorant (*Nom . Prénom*) :

Laboratoire d'accueil :

Rappel du sujet :

Financement :

Directeur de thèse :

Co-encadrant de thèse :

### DOCTORANT :

1. Bilan des acquis et des publications en préparation (*20 lignes maximum*) :

2. Eventuelles difficultés rencontrées et les moyens envisagés pour les résoudre :

3. Echéancier pour l'année à venir (*15 lignes maximum*)

### ENCADREMENT SCIENTIFIQUE :

Avis du Directeur de thèse :

Avis du Co-encadrant de thèse :

### VISAS

Doctorant	Directeur de thèse	Co-encadrant de thèse

Ce rapport est à faire parvenir **pour le jj/mm/aaaa** à la Direction Scientifique, à l'attention de Dominique Fiaschetti, par courrier électronique (E-mail : Dominique.Fiaschetti@ifremer.fr)

## RAPPORT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE THESE DE 3<sup>ème</sup> ANNEE

(sur 2 pages maximum)

Doctorant (*Nom . Prénom*) :

Laboratoire d'accueil :

Rappel du sujet :

Financement :

Directeur de thèse :

Co-encadrant de thèse :

### DOCTORANT :

1. Bilan des avancées :

2. Réalisations majeures de votre travail (*joindre la liste des publications et communications*) :

3. Calendrier prévu pour votre soutenance ainsi que, si il est déjà formé, la composition du jury

### ENCADREMENT SCIENTIFIQUE :

Avis du Directeur de thèse :

Avis du Co-encadrant de thèse :

### VISAS

Doctorant	Directeur de thèse	Co-encadrant de thèse

Ce rapport est à faire parvenir **pour le jj/mm/aaaa** à la Direction Scientifique, à l'attention de Dominique Fiaschetti, par courrier électronique (E-mail : Dominique.Fiaschetti@ifremer.fr)